

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 65

présenté par
M. Poisson

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Plutôt que de prendre des mesures courageuses sur l'allongement du temps de travail, la relance de l'emploi et la compétitivité des entreprises françaises, le Gouvernement fait le choix de baisser le pouvoir d'achat des actifs, d'augmenter les coûts du travail et de taxer lourdement les retraités.

En effet, l'effort qui est demandé aux retraités est considérable. D'ici 2020, ils financeront la réforme à hauteur de 2,7 Milliards d'euros.

De plus, alors que le Gouvernement présente le report de la revalorisation des pensions comme un effort ponctuel et mesuré, il s'agit d'un effort sur le long terme qui s'apparente en réalité à un dispositif de sous-indexation des pensions pour un rendement croissant de 2,2 Milliards d'euros à horizon 2030.